

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Avril 2019

Sommaire

► Le mot du Maire	3
► Introduction	4
► Généralité sur les risques majeurs	5 - 9
► Les Risques sur la commune de Pont-Château	6
► Savoir reconnaître une Alerte	7
► Les bons réflexes	8
► Qui fait quoi ?	9
► Les risques majeurs identifiés sur la commune	10 - 20
► Transports de matières dangereuses	11 - 13
► Inondation lente ou inondation rapide	14 - 15
► Séismes	16 - 17
► Météorologiques	18 - 20
► Rappels et consignes de sécurité	21 - 25
► Glossaire	26
► Liens utiles	27

Le mot de votre maire



Aujourd'hui notre commune compte plus de 10 000 Pont-Châtelains et constitue la ville centre d'une communauté de communes de près de 35 000 habitants.

Au côté des services de l'Etat, la collectivité s'organise pour faire face à d'éventuels dangers, en prenant les mesures de protection et de sécurité civile adaptés pour les populations.

Recenser les risques naturels et technologiques majeurs identifiés sur le territoire communal et présenter les comportements à adopter pour y faire face, tel est le but de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

A partir de recommandations simples, chacun saura comment réagir de manière adaptée et en cohérence avec tous, en cas de nécessité

Conservez-le précieusement.

Danielle CORNET

Maire de Pont-Château

Conseillère départementale de Loire-Atlantique

Introduction

A la suite du décret d'application n° 90.918 du 11 octobre 1990, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, qui fait bénéficier les citoyens français de toute l'information sur les risques présents dans la zone où ils résident, ainsi que sur les mesures de sauvegarde existantes, le préfet établit le **Dossier Communal Synthétique (D.C.S.)**. Le D.C.S. est remplacé par le **porté à connaissance (PAC)** qui est une déclinaison plus précise du **DDRM** à l'échelle de la commune. Cela permet ensuite au maire de concevoir un **D.I.C.R.I.M.** Ses fonctions sont multiples : **il recense l'ensemble des risques majeurs représentés sur le territoire communal**, indique leur localisation, et donne aux habitants les informations leur permettant de se protéger lors d'une catastrophe. Il est librement accessible à tous les citoyens en mairie.

Conformément à l'article R125-13 du code de l'environnement, les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM et celles éventuellement fixées par les exploitants ou les propriétaires des locaux mentionnés à l'article R125-14 sont portées à la connaissance du citoyen par voie d'affiche. Le maire peut imposer cet affichage dans les locaux dont le nombre d'occupants dépasse 50 personnes (**établissements recevant du public (ERP)**, immeubles d'activité commerciale, agricole ou de service ...) et dans les immeubles d'habitation regroupant plus de 15 logements. Il est également obligatoire dans les terrains aménagés de camping ou de stationnement de caravanes regroupant plus de 50 personnes sous tentes, ou de 15 tentes ou caravanes à la fois.

5

Généralité sur les risques majeurs

Les risques majeurs sur la commune de Pont-Château

► Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Article créé le 12/07/2012 Mis à jour le 14/08/2012

Définition et caractéristiques.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique dont les effets peuvent :

- mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes,
- occasionner des dommages importants,
- dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part, à la présence d'un événement qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique (aléa),
- d'autre part à l'existence d'enjeux que représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène.

Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

Aléa et enjeux : **un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.**

- | | |
|----------|---|
| 1 Aléa | danger |
| 2 Enjeux | ensemble des personnes ou biens pouvant être exposés à un aléa. |
| 3 Risque | corrélation[aléa/enjeux]. |

Le risque majeur est susceptible de générer de nombreuses victimes, un coût important, des dégâts matériels et des impacts sur l'environnement.

Pontchâteau

LOIRE-ATLANTIQUE
Pays de la Loire



transport de
marchandises
dangereuses



inondation



sismicité
zone 3

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous
2. écoutez la radio
3. respectez les consignes
 - > n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

- > en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
- > sur Internet : www.prim.net

Savoir reconnaître une Alerte

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un **signal d'alerte**, identique pour tous les risques et pour toute partie du territoire national.

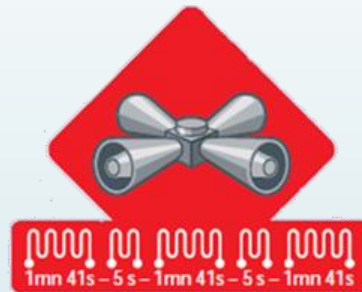
Lorsque tout risque est écarté pour les populations, le signal de fin d'alerte est déclenché.

Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri,

L'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'une minute et 41 secondes : le signal national d'alerte.



Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté,

Les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son unique de 30 secondes.



Les essais mensuels
1 cycle de 1 minute et 41 secondes
et un son continu de 30 secondes (fin d'alerte)
Tous les 1^{ers} mercredis du mois à 11h45

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'état et des maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirènes**, pour les communes qui en sont équipées
- message diffusés par des **véhicules sonorisés**
- messages sur des **panneaux lumineux** des communes
- **Radio, télé**, ou tout autre moyen...

Les bons réflexes

Ce qu'il faut faire...



La sirène retentie...



Mettez-vous à l'abri

Rentrez chez vous ou sur votre lieu de travail.



Fermez tout

Portes, fenêtres, évitez tout courant d'air.



Écoutez la radio 88.1Mhz

France Bleu Loire Océan Saint-Nazaire
Attendre les informations et consignes de l'événement et les appliquer.



Attendre la fin d'alerte

Imprimez le Guide sur :

<http://risques.gouv.fr/sites/default/files/guide-2012-V1.pdf>

... et ne pas faire



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Vos enfants sont en sécurité dans l'école.



Ne téléphonez pas

Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone portable ou du fixe.



Pas de flamme

En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.

Le « PACK » Sécurité, à préparer chez soi

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...)
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements
- Papiers personnels
- Médicaments et notamment traitement quotidien.

Qui fait quoi ?... en cas de risque majeur



1 Une explosion suivie d'un incendie a eu lieu dans une usine. Un nuage toxique se propage aux quartiers alentours. L'alerte a été donnée par la sirène.



2 Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est Directeur des Opérations de secours



3 Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC.



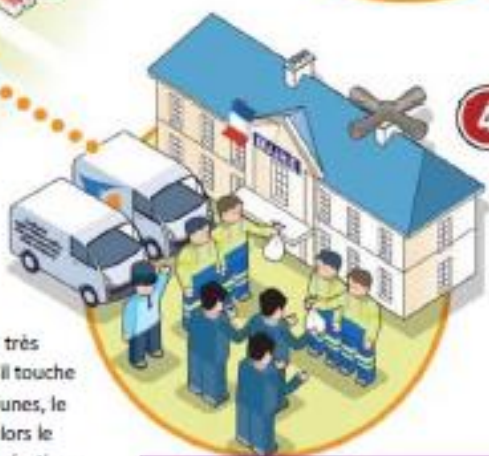
7 Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Ecoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



6 Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Inutile d'aller les chercher : vous mettez votre vie en danger.



5 Les équipes communales utilisent les moyens logistiques et mettent en place des déviations.



4 Le maire déclenche le dispositif opérationnel découlant du plan communal de sauvegarde. La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.

**La sécurité civile,
l'affaire de tous**

Les risques majeurs identifiés sur la commune de Pont-Château

Cartes des transports de matières dangereuses







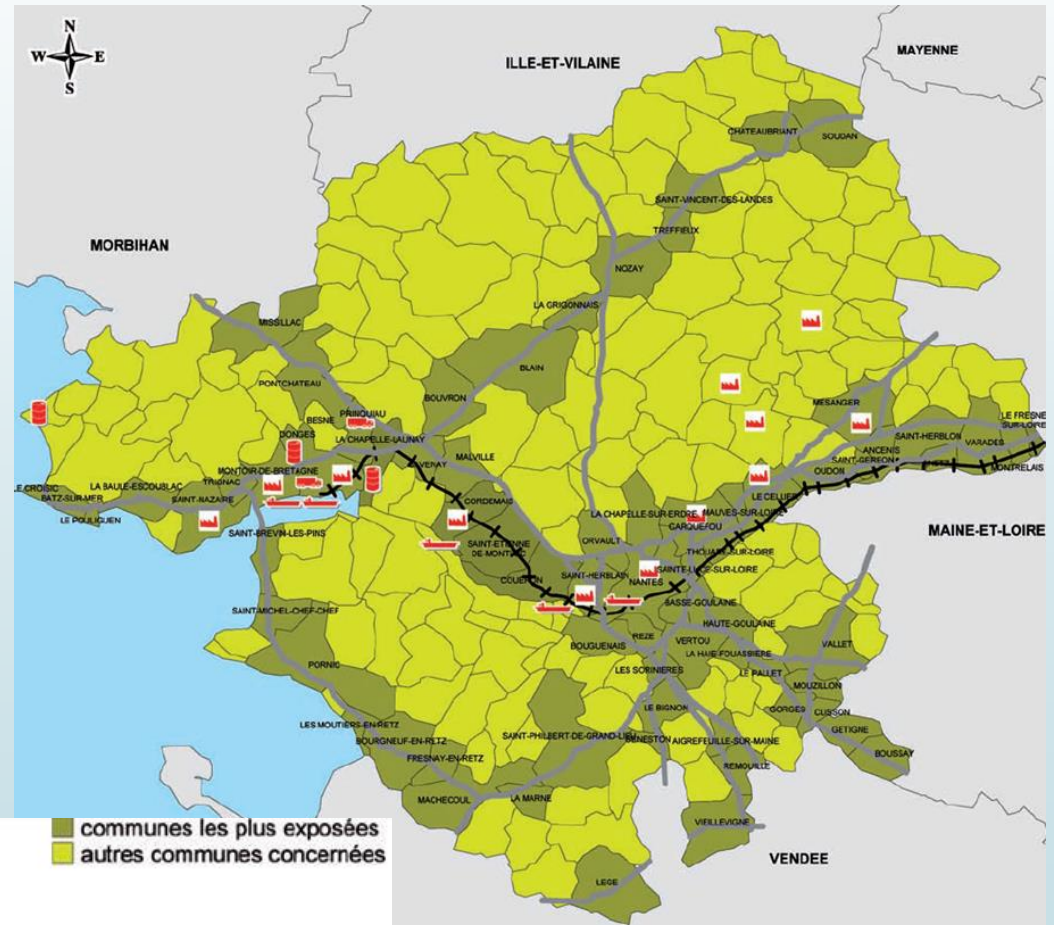
transport
de matières
dangereuses



canalisations
de matières
dangereuses

Sites générateurs de transport de matières dangereuses

-  site d'apportement
-  entreprises génératrices de TMD
-  stockage de carburants
-  entreprises de transport spécialisées dans le TMD



■ communes les plus exposées
■ autres communes concernées

Risques des transports de marchandises dangereuses

LE TRANSPORT PAR CANALISATIONS

Pour les canalisation de transport, les risques sur Pont-Château sont le maillage du réseau Gaz et le pipeline de Total. Un balisage au sol est mis en place, Ainsi, pour matérialiser la présence d'une canalisation de transport souterraine, le balisage est posé à intervalles réguliers ainsi que de part et d'autre des éléments spécifiques traversés: routes, autoroutes, voies ferrées, cours d'eau Etc. Par ailleurs, il permet, par les informations portées sur chaque balise, d'alerter l'exploitant de la canalisation en cas de constat d'accident ou de doute d'une situation anormale.

En cas d'alerte :

Avant   Connaître les risques et les consignes

Pendant:
Protéger pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité



Ne pas fumer, pas de flamme



Donner l'alerte aux sapeurs pompiers (18 ou 112)



Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule



Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...), arrêter la ventilation et vous éloigner des portes et des fenêtres



Couper le gaz et l'électricité, éviter toute flamme étincelle



Ecouter la radio fréquence 88.1 Mhz France Bleue Loire Océan Saint-Nazaire



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours

Ne pas aller sur les lieux de l'accident

Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer

Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir

Garder votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Qu'est-ce que le risque de transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Tout axe est dangereux, même si l'information préventive porte avant tout sur les axes majeurs, c'est à dire ceux où le trafic est plus élevé.

Comment se manifeste-t-il ?

Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux transports des matières dangereuses sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits... avec des risques de traumatisme directs ou par l'onde de choc
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... avec des risques de brûlures et d'asphyxie
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec des risques

Connaître les signalétiques

Le transport par route et par rail

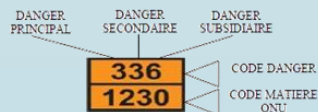
Lecture des plaques TMD

Lorsque le transport de matières dangereuses s'effectue par route, le véhicule (poids lourd ou wagon) doit comporter diverses signalétiques pour identifier les produits transportés : les panneaux orange avec codes (code danger et code matière) et les plaques symboles de danger.

Le code danger se trouve dans la partie supérieure. Il permet d'identifier les dangers de réaction de la matière, par une simple interprétation des chiffres de 0 à 9. Il y a toujours au minimum deux chiffres, le second étant zéro s'il n'y a qu'un danger. Par contre, si le code est précédé d'un X, cela signifie que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau.

Chiffre	En premier	En deuxième
0		pas de danger secondaire
1	matière et objet explosif	
2	gaz comprimé	risque d'émission de gaz
3	liquide inflammable	inflammable
4	solide inflammable	
5	comburant ou peroxyde	comburant
6	matière toxique	toxique
7	matière radioactive	
8	matière corrosive	corrosif
9	dangers divers	danger de réaction violente spontanée
X	danger de réaction violente au contact de l'eau	

Les panneaux oranges



Les panneaux orange mesurent 40x30 cm et sont divisés en deux parties. On les trouve à l'avant, sur les côtés et à l'arrière du véhicule ou sur les deux côtés du wagon.

Par ailleurs, le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger : sur l'exemple ci-contre 33 signifie liquide très inflammable, 22 : gaz réfrigéré, 44 : solide inflammable qui à une température élevée se trouve à l'état fondu et 99 : matières dangereuses diverses transportées à chaud.

Pour exemple 266 signale une émanation de gaz très toxique.

Le code matière se trouve dans la partie inférieure. Il s'agit du numéro d'identification de la matière (NIP) en quatre chiffres, conforme à une nomenclature de l'ONU sous lequel est référencé le produit transporté.

Les plaques symboles de danger

Une plaque étiquette de danger en forme de losange annonce, sous forme de pictogramme, le type de danger prépondérant de la matière transportée. Ces losanges sont fixés de chaque côté et à l'arrière du véhicule.



Les principales étiquettes de danger apposées sur les conteneurs, les caisses mobiles, les semi-remorques et les véhicules routiers sont les suivantes :

1 – Matières et objets explosibles



2 – Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression



3 – Liquides ou gaz inflammables



4 – Solides inflammables



5 – Substances comburantes



6 – Substances toxiques



7 – Matières radioactives



8 – Substances corrosives



9 – Autres marchandises dangereuses



Marchandises transportées à chaud



Classement des matières en fonction du risque potentiel

Classe	Matières
1	Matières et objets explosibles
2	Gaz comprimé, liquéfiés ou dissous sous pression
3	Matières liquides inflammables
4	4.1 matières solides inflammables 4.2 matières sujettes spontanément à l'inflammation 4.3 matières dégageant au contact de l'eau des gaz inflammables
5	5.1 matières comburantes 5.2 peroxydes organiques
6	6.1 matières toxiques 6.2 matières infectieuses
7	Matières radioactives
8	Matières corrosives
9	Matières et objets dangereux divers

Interdictions de circulation

Le maire exerce la police de la circulation sur les routes nationales, départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations, sous réserve des pouvoirs dévolus au représentant de l'Etat dans le département pour les routes à grande circulation. Il peut également prendre des arrêtés interdisant le passage des poids lourds transportant des matières dangereuses sur sa commune dans un objectif de sécurité publique.



Risque inondation



Pont-Château est traversé pas le Brivet et nous avons déjà été, par le passé, victime d'inondation sur le centre de la commune comme au court de l'hiver 2013/2014.

► Pour mémoire :

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44129	PONTCHATEAU	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
44129	PONTCHATEAU	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44129	PONTCHATEAU	Inondations et coulées de boue	10/01/2001	12/01/2001	12/03/2002	28/03/2002

En cas d'alerte:

Avant :   Connaître les risques et les consignes

Pendant:
Protéger pour éviter un « sur-accident », Soyez vigilants et restez en alerte en écoutants la radio



Mettre les équipements utiles (radio portable avec piles, lampes de poche, eau etc....) dans les étages



Boucher toutes les ouvertures basse du domicile



Être prêt à évacuer son domicile ou la zone de danger à la demande des autorités



Couper le gaz et l'électricité, éviter toute flamme et étincelle



Ecouter la radio fréquence 88.1Mhz France Bleue Loire Océan Saint-Nazaire



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux



Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours

Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir

Garder votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

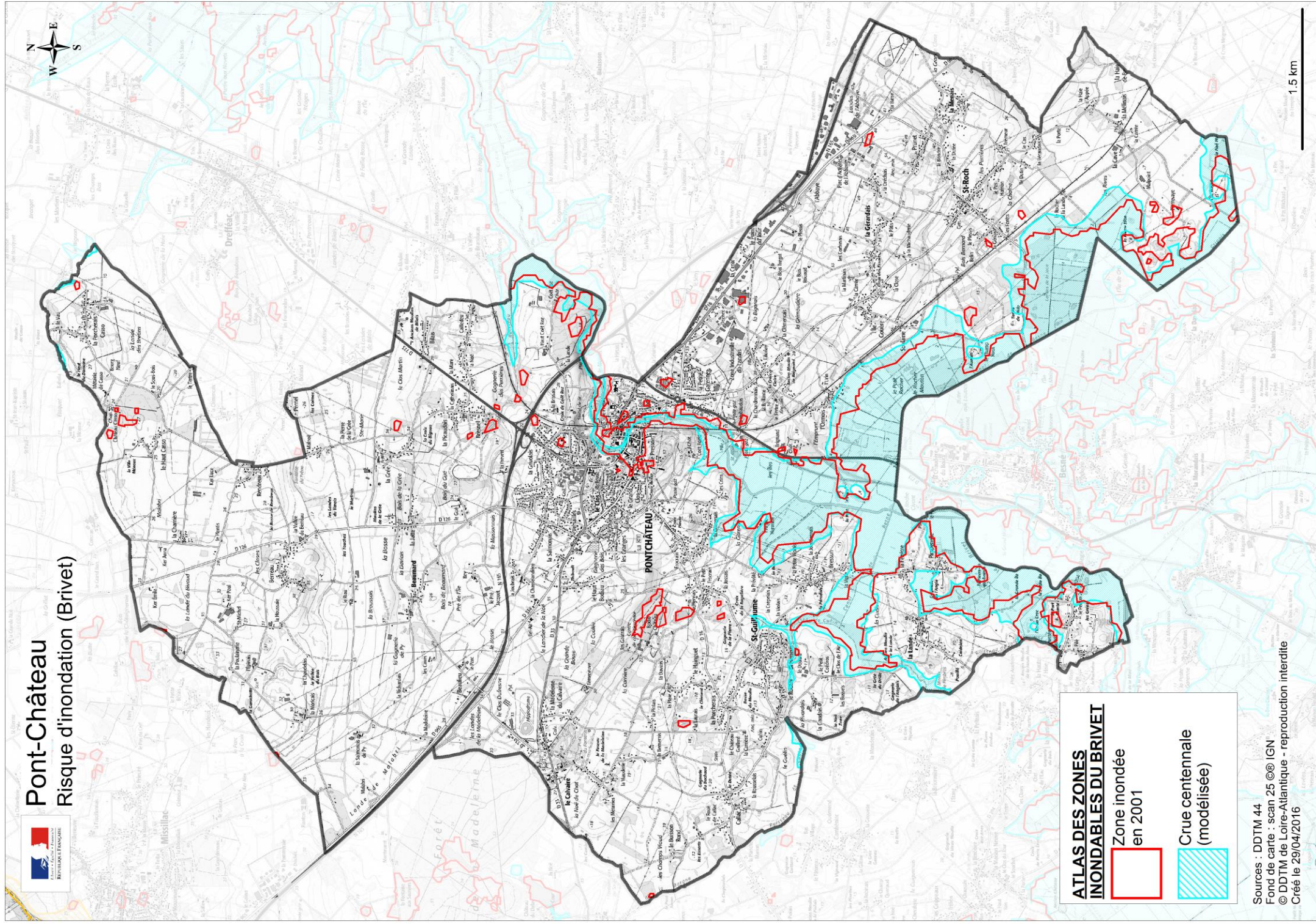


A proximité de la mairie



Pont-Château

Risque d'inondation (Brivet)



ATLAS DES ZONES INONDABLES DU BRIVET

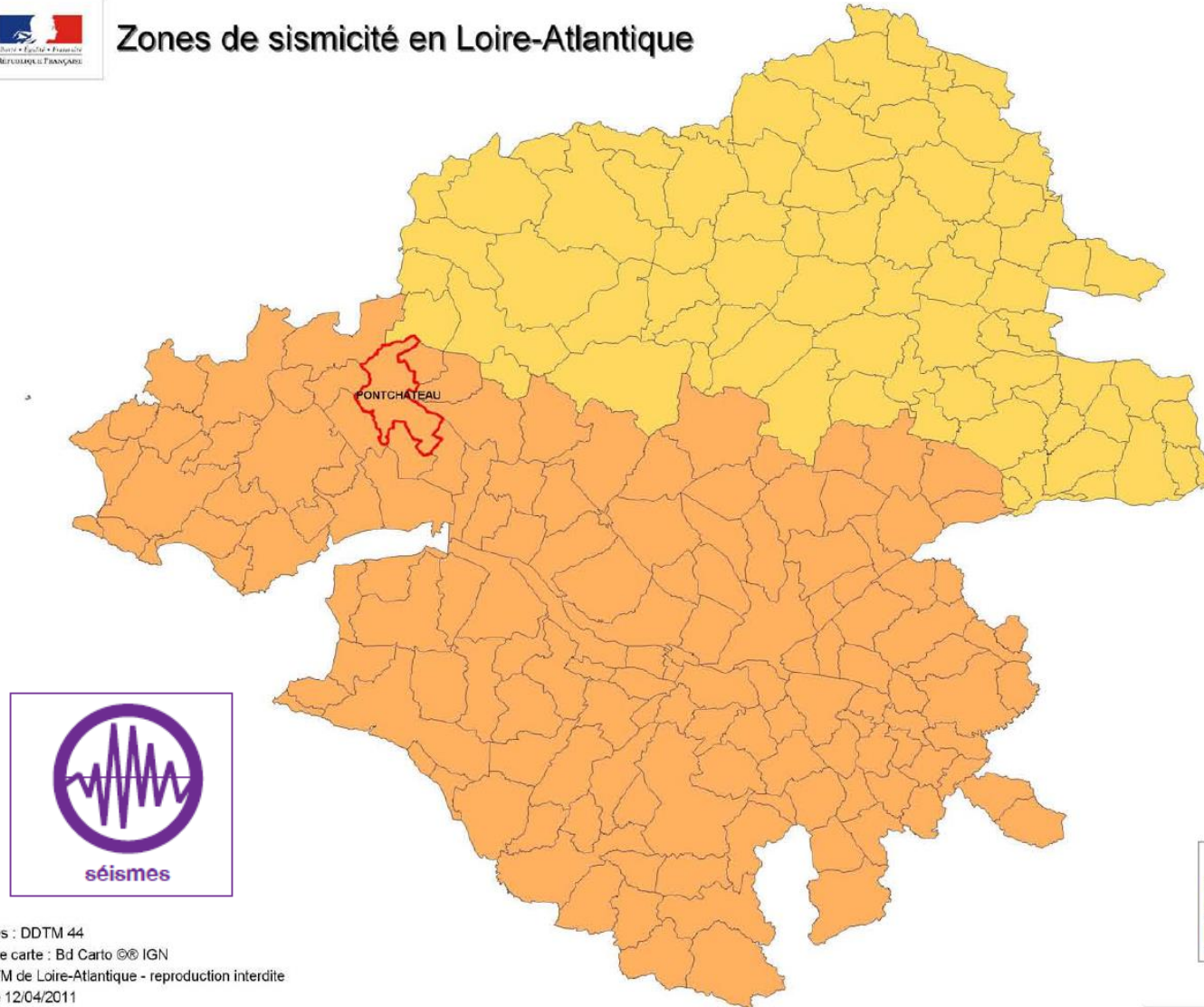
 Zone inondée
en 2001

 Crue centennale
(modélisée)

Risques de séismes

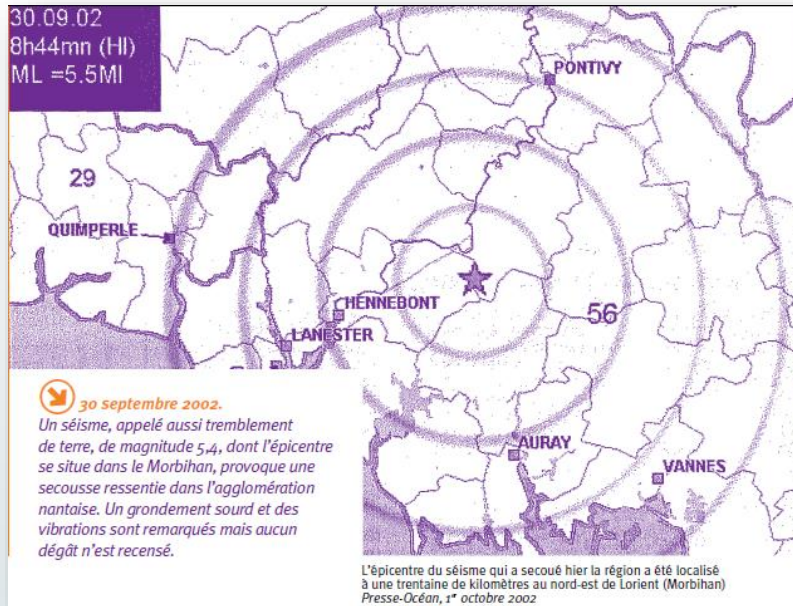


Zones de sismicité en Loire-Atlantique



Sources : DDTM 44
Fond de carte : Bd Carto © IGN
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 12/04/2011

30 km



En cas d'alerte :

Avant :   Connaître les risques et les consignes

Pendant :
Protéger pour éviter un « sur-accident »,
Soyez vigilants et restez en alerte en écoutants la radio



Ce mettre à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'écloigner des fenêtres



Couper le gaz et l'électricité, éviter toute flamme et étincelle



Être prêt à évacuer son domicile ou la zone de danger à la demande des autorités



Ecouter la radio fréquence 88.1 Mhz France Bleue Loire Océan Saint-Nazaire



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux



Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours



Ne pas fumer, pas de flamme

Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir

Garder votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

DES MESURES SIMPLES POUR SE PROTÉGER

- Installer des flexibles à la place des tuyaux rigides d'arrivée d'eau et de gaz et d'évacuation.
- Enterrer ou accrocher solidement les canalisations de gaz et les cuves ou réserves.
- Accrocher solidement l'antenne de télévision en toiture et du ballon d'eau chaude en intérieur.
- Vérifier régulièrement la solidité de la cheminée.
- Fixer solidement miroirs, tableaux...
- Fixer les meubles lourds et volumineux aux murs.

Se protéger d'un aléa imprévisible

Actuellement, la science ne permet pas de prévoir le moment où un séisme va se produire. Nous ne pouvons donc que diminuer ses effets, notamment en construisant des bâtiments résistants.

Depuis 2011, des règles parasismiques sont à respecter pour les constructions neuves. Leur but est d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques et de limiter les dommages.

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des dispositions prises pour appliquer ces règles.

Risques météorologiques



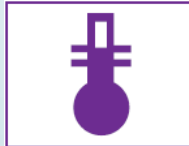
Vent violent



Pluies
Inondations



Orages



Canicule



Grand froid



Neige, verglas

Les 26 et 27 décembre 1999.

Deux tempêtes passent au-dessus de la France avec des rafales à 150 km/h, causant la mort de 92 personnes et plusieurs milliards d'euros de dégâts.

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade Atlantique, nous sommes aussi exposés aux épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes : rappelez-vous la neige de décembre 1996... ou encore la canicule de l'été 2003.

La vigilance météorologique : anticiper les conséquences des phénomènes dangereux

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : envisager la fermeture des parcs et jardins, le report de certaines manifestations ; préparer la mise en place de déviations si des arbres tombent, sabler et saler les routes en hiver...

Vigilance météorologique

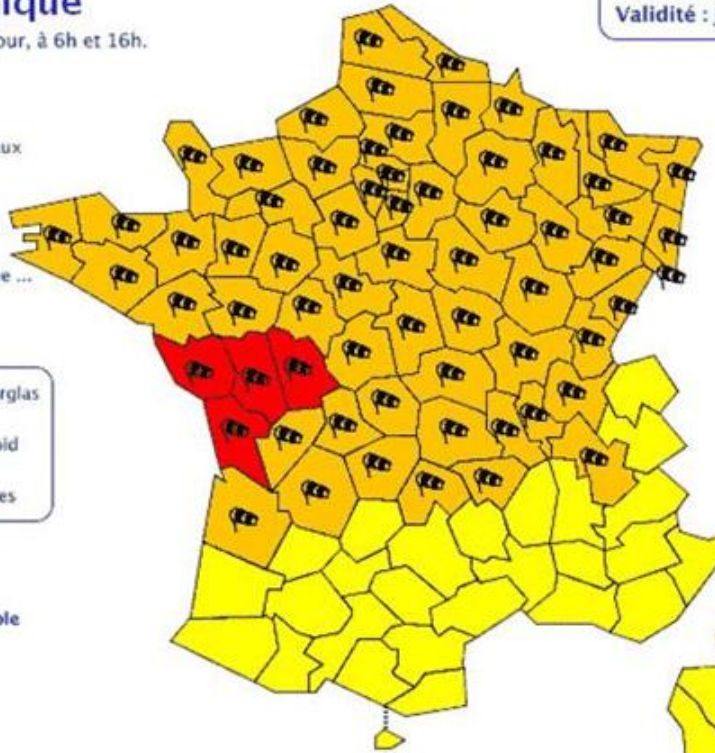
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-inondation		Grand froid
	Orages		Avalanches



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 16h00

Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00

Consultez le [bulletin national](#)

Une très forte tempête traversera le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévisibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Vent/Rouge et orange – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en rouge) limitez les déplacements (en orange).– Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.– Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Crues/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure.– Evitez les abords des cours d'eau.– Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.– Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

La vigilance météorologique est une information mise à la disposition de tous et à tout moment.

Dès le niveau jaune et orange, il faut être vigilant et suivre les conseils de comportements. Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger:

Inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous des intempéries ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée. C'est souvent une question de bon sens !

En cas d'alerte :

Avant :   Connaître les risques et les consignes

Pendant:
Protéger pour éviter un « sur-accident », Soyez vigilants et restez en alerte en écoutants la radio



Ecouter la radio fréquence
88.1 Mhz France Bleue Loire
Océan Saint-Nazaire



Couper le gaz et l'électricité,
éviter toute flamme et étincelle



Vous enfermer rapidement dans le
bâtiment le plus proche
Ne pas rester à l'extérieur ou dans un
véhicule



Eviter les trajets inutiles



Ne pas aller chercher vos enfants
à l'école: l'école s'occupe d'eux



Ne pas téléphoner afin de libérer
les lignes pour les secours



Eviter toutes interventions en hauteur



Eviter toute approche ou contacte
des câbles électriques

Attendre les consignes des autorités ou le signal
de fin d'alerte pour sortir

Garder votre calme, les services de secours
sont prêts à intervenir

Rappel des principaux risques

**Transport de
Matières
Dangereuses**



Inondation



Séisme






Tempête



Consignes de sécurité

> transport de matières dangereuses

<p>Avant</p> 	<p>S'informer sur les risques et les mesures de sauvegarde à prendre avant, pendant et après l'accident.</p> <p>Obligation est faite de consulter la mairie avant d'entreprendre la réalisation de travaux d'excavation à proximité des zones d'implantations éventuelles d'ouvrages souterrains.</p>	<p>Contacts :</p> <p>Votre mairie⁽¹⁾ :</p> <p>Mairie Place Dominique DAVID CS 60072 44160 Pont-château ☎ 02 40 01 63 00</p> <p>Préfecture Direction de la Sécurité et de la Prévention des Risques</p> <p>6, Quai Ceineray 44035 NANTES CEDEX 01</p> <p>Téléphone : 02 40 41 20 20</p> <p>Sapeurs pompiers - 18</p> <p>Police/Gendarmerie - 17</p> <p>Samu 15 n° européen -112</p>
<p>Pendant</p> 	<p>Si vous êtes témoin de l'accident :</p> <p>Supprimer toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...)</p> <p>Donner l'alerte (sapeurs pompiers, police, gendarmerie, SAMU...) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre et, si les circonstances le permettent, le numéro du produit et le code de danger.</p> <p>S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ; s'éloigner.</p> <p>Si un nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent ; se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).</p> <p>Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.</p> <p>Quand l'alerte est donnée :</p> <p>- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).</p> <p>Se confiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) ; arrêter ventilation et climatisation, - s'éloigner des portes et fenêtres, - ne pas fumer, - ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation, - ne pas téléphoner, - écouter la radio. 	
<p>Après</p> 	<p>Attendre les consignes des autorités et les appliquer.</p> <p>Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.</p> <p>Aérer le local de confinement.</p> <p>Evaluer les points dangereux, en informer les autorités et s'éloigner.</p>	

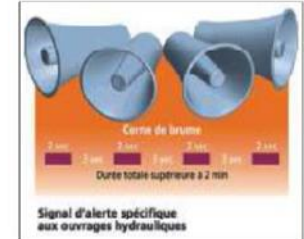
Consignes de sécurité

> inondations superficielles

En cas de rupture de barrage :

Dès le signal « corne de brume », monter immédiatement sur les hauteurs situées à proximité (versants, collines, étages supérieurs des immeubles élevés). Le signal est intermittent et se compose de deux signaux sonores de deux secondes, séparés par des intervalles de trois secondes. Il dure au minimum deux minutes.

Le sérieux apporté au respect des signaux, la discipline et la rapidité de la réaction des habitants, sont les meilleures garanties de leur sécurité.






En cas d'inondation prévisible

(prévisions actualisées au moins 2 fois par jour sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr) :

<p>Avant</p>	<p>No pas téléphoner.</p> <p>Ecouter la radio (France Bleu Loire Océan) pour être informé de la nature du risque et de l'état d'avancement des secours.</p> <p>Se tenir informé de l'évolution auprès de la mairie.</p> <p>Suivre les consignes des autorités.</p> <p>Déplacer les véhicules stationnés près des berges.</p> <p>Se protéger dès l'annonce de la montée des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boucher toutes les ouvertures basses du domicile, - Mettre les équipements utiles (radio portable avec piles, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments d'urgence...) dans les étages, - Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux, - Mettre les animaux d'élevage à l'abri sur les hauteurs, - Couper l'électricité et le gaz. 	<p>Contacts :</p> <p>Votre mairie⁽¹⁾ :</p> <p>Mairie Place Dominique DAVID .. CS 60072 44160 Pont-château ☎ 02 40 01 63 00</p> <p>Préfecture Direction de la Sécurité et de la Prévention des Risques</p> <p>6. Quai Ceineray 44035 NANTES CEDEX 01</p> <p>Téléphone : 02 40 41 20 20</p>
<p>Pendant</p>	<p>Etre prêt à évacuer son domicile.</p> <p>Ne pas s'approcher des berges du cours d'eau (arrivée rapide de l'onde de crue).</p> <p>Ne pas traverser une zone inondée.</p>	<p>Recommandations après les crues Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales</p> <p>22, bis rue Paul Ramadier 41200 NANTES</p>
<p>Après</p>	<p>Nettoyer les zones et les objets souillés.</p> <p>Désinfecter.</p>	<p>Téléphone : 02 40 99 86 00</p>




Consignes de sécurité

> séismes

<p>Avant</p> 	<p>S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité.</p> <p>Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité.</p> <p>Fixer les appareils et meubles lourds.</p>	<p>Contacts :</p> <p>Votre mairie[®] :</p> <p>Mairie..... Place Dominique DAVID CS 60072 44160 Pont-château ☎ 02 40 01 63 00</p> <p>Préfecture Direction de la Sécurité et de la Prévention des Risques</p> <p>6, Quai Ceineray 44035 NANTES CEDEX 01</p> <p>Téléphone : 02 40 41 20 20</p>
<p>Pendant</p> 	<p>La première secousse :</p> <p>À l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas sortir, se mettre à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres. <p>À l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, s'abriter sous un porche. <p>En voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse. 	
<p>Après</p> 	<p>La première secousse :</p> <p>Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments. Attention, il peut y avoir d'autres secousses.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas prendre l'ascenseur, - Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer ; en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités, - Prendre ses papiers personnels, ses médicaments indispensables. <p>S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée.</p> <p>Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils sont pris en charge).</p> <p>Eviter les zones côtières.</p> <p>Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.</p> <p>Ecouter la radio (France Bleu Loire Océan).</p>	

Consignes de sécurité

> transport de matières dangereuses

	<p>S'informer sur les risques et les mesures de sauvegarde à prendre avant, pendant et après l'accident.</p> <p>Obligation est faite de consulter la mairie avant d'entreprendre la réalisation de travaux d'excavation à proximité des zones d'implantations éventuelles d'ouvrages souterrains.</p>	<p>Contacts :</p> <p>Votre mairie¹ :</p> <p>Mairie Place Dominique DAVID CS 60072 44160 Pont-château ☎ 02 40 01 63 00</p> <p>Préfecture Direction de la Sécurité et de la Prévention des Risques</p> <p>6, Quai Ceineray 44035 NANTES CEDEX 01</p> <p>Téléphone : 02 40 41 20 20</p> <p>Sapeurs pompiers - 18</p> <p>Police/Gendarmerie - 17</p> <p>Samu 15 n° européen -112</p>
	<p>Si vous êtes témoin de l'accident :</p> <p>Supprimer toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...)</p> <p>Donner l'alerte (sapeurs pompiers, police, gendarmerie, SAMU...) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre et, si les circonstances le permettent, le numéro du produit et le code de danger.</p> <p>S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ; s'éloigner.</p> <p>Si un nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent ; se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).</p> <p>Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.</p> <p>Quand l'alerte est donnée :</p> <p>- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).</p> <p>Se confiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) ; arrêter ventilation et climatisation, - s'éloigner des portes et fenêtres, - ne pas fumer, - ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation, - ne pas téléphoner, - écouter la radio. 	
	<p>Attendre les consignes des autorités et les appliquer.</p> <p>Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.</p> <p>Aérer le local de confinement.</p> <p>Evaluer les points dangereux, en informer les autorités et s'éloigner.</p>	

Glossaire

DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PC	Permis de Construire
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
ORSEC	Plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRNP	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
PSS	Plan de Secours Spécialisé
SCOT	Schéma de COhérence Territorial
SIG	Système d'Information Géographique
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

Liens utiles

► Votre mairie

www.pontchateau.fr

adresse Place Dominique David CS 60072 - 44160 Pont-Château
 téléphone 02 40 01 63 00



► Préfecture de Loire-Atlantique

www.loire-atlantique.gouv.fr



► Sites gouvernementaux

Les Risques

www.risques.gouv.fr

Mieux connaître les risques

www.georisques.gouv.fr

Vigilance Météo

www.vigilance.meteofrance.com

Vigilance crues

www.vigicrues.gouv.fr



► Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

www.ars.paysdelaloire.sante.fr/ARS-Pays-de-la-Loire.paysdelaloire.0.html



► Dossier Départemental des Risques Majeurs DDRM

www.risquesmajeurs.fr/le-dossier-departemental-sur-les-risques-majeurs-ddrm

► Media : France bleue Loire Océan

fréquences : Saint-Nazaire - La Baule 88.1 / Nantes 101.8 /
 Châteaubriant 98.6 / Guémené-Penfao 105.3





Commune de Pont-Château



Mairie de Pont-Château

Place Dominique David

CS 60072

44160 Pont-Château

Le Brivet